

LOCAL SUPPORT ALLOCATION (CAF/NLOC)

Ref: [CATO 17-34 – Local Support Allocation](#)

The Local Support Allocation (LSA) was introduced in 2006, replacing the Cadet Contingency and Band Grants.

In essence, the LSA was created to provide financial support to local Sea Cadet units, assisting with their operations, training, and activities.

It is a key component of the funding and resources provided to ensure the Cadet Program functions effectively at the local level.

The calculations for LSA reimbursements are based on the cadet unit population from the preceding year of the annual statistics. Each corps receives a base allocation of \$600, plus an additional \$45 for each cadet.

While the LSA amounts are calculated based on the above, Cadet Corps and Branches should be prepared to submit additional receipts for consideration as you may be eligible for additional funding.

Eligible LSA Expenditures are defined within CATO 17-34, and are categorized in three areas to support cadet corps operations:

1. Optional Training Activities;
2. Optional Physical Activities;
- and,
3. Administrative Support.

ALLOCATION DE SOUTIEN LOCAL (FAC/NLOC)

Ref : [OAIC 17-34 - Allocation de soutien local](#)

L'allocation de soutien local (ASL) a été introduite en 2006, en remplacement de la subvention de contingence des cadets et de la subvention de bande.

Essentiellement, l'ASL a été créée pour fournir un soutien financier aux unités locales de cadets de la Marine, afin de les aider dans leurs opérations, leur formation et leurs activités.

Il s'agit d'un élément clé du financement et des ressources fournis pour assurer le bon fonctionnement du programme des cadets au niveau local.

Les calculs pour les remboursements de l'ASL sont basés sur la population des unités de cadets de l'année précédente des statistiques annuelles. Chaque corps reçoit une allocation de base de 600 \$, plus 45 \$ supplémentaires pour chaque cadet.

Bien que les montants de l'ASL soient calculés en fonction de ce qui précède, les corps de cadets et les succursales devraient être prêts à soumettre des reçus supplémentaires pour examen, car ils pourraient être admissibles à un financement additionnel.

Les dépenses admissibles de l'ASL sont définies dans l'OAIC 17-34 et sont classées en trois catégories pour soutenir les opérations des corps de cadets :

1. Activités d'entraînement facultatives ;
2. Activités physiques facultatives ;
- et,
3. Soutien administratif.

Non-Eligible expenditures include assessments fees, gifts or scholarships, capital equipment.

The use of LSA funding is not intended to undermine CAF policies in the procurement of assets, where its the responsibility of DND/CAF. NL Branches and Commanding Officers are encouraged to work together in completing the LSA Claim. The LSA must be applied and the Branch will need to provide receipts for the expenditures. The LSA reimbursement is a great opportunity to extend the Branch funding model by taking advantage of the this additional CAF support for cadet related activities.

As part of the submission process, the LSA claim requests must be submitted through the Commanding Officer of the cadet corps/squadron and must include certification that the NL Branch agrees with the request.

The RCSU will coordinate and announce the submission deadlines; generally, the deadlines are December 31st and mid-February.

In the event of questions, Branches are encouraged to consult with the Corps Commanding Officer and Division, as required.

Les dépenses non admissibles comprennent les frais d'évaluation, les cadeaux ou les bourses, les biens d'équipement.

L'utilisation du financement de l'ASL ne vise pas à miner les politiques des FAC en matière d'acquisition de biens, qui relèvent de la responsabilité du MDN et des FAC. Les succursales de la LN et les commandants sont encouragés à collaborer pour remplir la demande d'ASL. L'ASL doit être appliquée et la Succursale devra fournir des reçus pour les dépenses. Le remboursement de l'ASL est une excellente occasion d'élargir le modèle de financement de la Succursale en profitant de ce soutien supplémentaire du FAC pour les activités liées aux cadets.

Dans le cadre du processus de soumission, les demandes de remboursement de l'ASL doivent être soumises par l'entremise du commandant du corps ou de l'escadron de cadets et doivent comprendre une attestation selon laquelle la Succursale de Terre-Neuve-et-Labrador est d'accord avec la demande.

L'URSC coordonnera et annoncera les dates limites de soumission ; en général, les dates limites sont le 31 décembre et la mi-février.

En cas de questions, les Succursales sont invitées à consulter le commandant du corps et la Division, le cas échéant.



LOCAL SUPPORT ALLOCATION

WHAT IS LSA?

LSA is money available each fiscal year (1 Apr to 31 Mar) to help run the corps/sqn. LSA can be used to help pay for or buy things that cadets and staff may need for training, admin or support. Work in partnership with the Elemental Leagues/Support/Sponsoring Committees and Branches to take advantage of and use the LSA well! But remember, you can't buy things that the CAF provides.

ELIGIBLE EXPENSES



- Rent
- Utilities
- Storage
- Custodial services
- PO Box rentals
- Courier services
- Equipment maintenance
- Instrument maintenance
- Phone Service
- Course/Activity registration fees
- Insurance fees
- Training Aids
- Office and stationery supplies
- Sports equipment



INELIGIBLE EXPENSES

- Assessment fees from or contributions to the Provincial or National Leagues
- Gift items, mugs, flowers, or give-away items
- Computers, tablets, monitors, or peripheral equipment
- Network equipment, printers, photocopiers, software, projectors, speakers
- Drones, flight or naval simulators

SUBMISSION REQUIREMENTS

- Signed LSA Claim form with CO and Branch President
- Copies of paid bills, invoices, receipts
- Copies of payment confirmation - bank statements, cash cheques or credit card statements

REFERENCES

- CATO 17-34 Local Support Allocation - Cadet Corps/Squadron



ALLOCATION DE SOUTIEN LOCAL

QU'EST-CE QUE L'ASL ?

L'ASL est l'argent disponible chaque année fiscale (du 1er avril au 31 mars) pour aider à faire fonctionner le corps/sqn. L'ASL peut être utilisée pour aider à payer ou acheter des choses dont les cadets et le personnel peuvent avoir besoin pour la formation, l'administration ou le soutien. Travaillez en partenariat avec les ligues élémentaires, les comités de soutien, les comités de parrainage et les succursales pour tirer profit de l'ASL et l'utiliser à bon escient ! Mais n'oubliez pas que vous ne pouvez pas acheter les choses que la FAC fournit.

DÉPENSES ÉLIGIBLES



- Location
- Services publics
- Stockage
- Services de gardiennage
- Location de boîtes postales
- Services de messagerie
- Maintenance des équipements
- Maintenance des instruments
- Service téléphonique
- Frais d'inscription aux cours/activités
- Frais d'assurance
- Aides à la formation
- Fournitures de bureau et de papeterie
- Matériel de sport

DÉPENSES NON ÉLIGIBLES



- Frais d'évaluation ou contributions aux ligues provinciales ou nationales
- les articles-cadeaux, les tasses, les fleurs ou les cadeaux publicitaires
- Ordinateurs, tablettes, moniteurs ou équipement périphérique
- Équipement de réseau, imprimantes, photocopieurs, logiciels, projecteurs, haut-parleurs
- Drones, simulateurs de vol ou simulateurs navals

EXIGENCES EN MATIÈRE DE SOUMISSION

- Formulaire de demande de remboursement de l'ASL signé par le commandant et le président de la succursale
- Copies des factures payées, des factures, des reçus
- Copies des confirmations de paiement - relevés bancaires, chèques en espèces ou relevés de carte de crédit

REFERENCES

OAIC 17-34 Allocation de soutien local - Corps de cadets/escadrons